

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°48/2023

Séance Ordinaire du 18 octobre 2023

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : BROSSEAU Sylvie

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, BRUNET François, CRUANAS Pauline, DURAND Christophe, FONT Marie, GHIRELLO Jean-Louis, HAMMOUDA Jeanine, JAMMES Francis, POMPA Antoine, ROUSSEAU Charline, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri

Absents excusés : PLA Michelle, STEPPE Virginie

Procuration : PLA Michelle à HAMMOUDA Jeanine, STEPPE Virginie à SAGUY Françoise

Date de la convocation :

12 octobre 2023

OBJET : SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Classement issu de la nomenclature « ACTES »
4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la FPT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'organisation des services, il convient de supprimer certains postes et de créer deux postes d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) à temps non complet (28,50/35).

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer des emplois.

Monsieur le Maire propose la suppression des postes suivants à compter de ce jour :

Temps complet	Temps non complet
1 Attaché	1 Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe à 27/35 ^{ème}
1 Adjoints Administratifs 2 ^{ème} classe	1 Adjoint Technique 2 ^{ème} classe 25/35 ^{ème}
1 Garde champêtre principal	2 ATSEM 1 ^{ère} classe à 18/35 ^{ème}
1 Agent de Maîtrise	2 ATSEM Principal 2 ^{ème} classe à 18/35 ^{ème}
1 Rédacteur territorial	1 Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe à 17,50 ^{ème}
	1 Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe à 15/35 ^{ème}
	1 Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe à 15/35 ^{ème}
	1 Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe à 17,50/35 ^{ème}
	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 19,50/35 ^{ème}
	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 18/35 ^{ème}
	2 ATSEM Principal 1 ^{ère} classe à 18/35 ^{ème}
	1 Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe à 18/35 ^{ème}
	1 Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe à 19,50/35 ^{ème}
	1 Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe à 17,50/35 ^{ème}
	1 Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe à 27/35 ^{ème}
	1 ATSEM principal 1 ^{ère} classe à 30/35 ^{ème}
	1 Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe à 26,50/35 ^{ème}

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit:

Temps complet	Temps non complet
1 Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1 Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe à 17,50/35 ^{ème}
1 Rédacteur territorial	1 Agent de maîtrise 30/35 ^{ème}
1 Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	1 Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 22,75/35 ^{ème}
1 Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 30/35 ^{ème}
1 Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 27,50/35 ^{ème}
1 Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 22,75/35 ^{ème}
1 Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 18/35 ^{ème}
1 Agent de Maîtrise Principal	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 17.5/35 ^{ème}
1 Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	1 ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à 28.50/35 ^{ème}
1 Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	1 ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à 28.50/35 ^{ème}
1 Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	
1 Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	
1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe	
1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe	

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la suppression et la création des postes énoncés ci-dessus à compter du jour de la présente délibération ;

APPROUVE à l'unanimité le tableau des effectifs ainsi modifié ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

La secrétaire de séance



Le Maire,



Alain DARIO

